



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION « Francis Millerand » (textile ethnographique)

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection de textile dite « Francis Millerand » a été achetée par la Ville de Niort le 7 février 1983. Francis Millerand était alors restaurateur de textiles anciens à Niort, 22, rue Porte Saint-Jean.

Statut de la collection

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
30.10.2015**

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a single name.

Identification/nature/typologie

La collection comporte seize items :

- 983.1.1 : coiffe de Tonnay-Charente
- 983.1.2 : coiffe maraîchine, ancien montage
- 983.1.3 : coiffe dite *Ballon d'Oléron*
- 983.1.4 : coiffe de Couhé-Veyrac
- 983.1.5 : coiffe dite *Câline de Saintes*
- 983.1.6 : coiffe dite *Rebifiette*
- 983.1.7 : coiffe dite *Colinette*, ancien modèle
- 983.1.8 : grande coiffe de Beauvoir
- 983.1.9 : grande coiffe de La Rochelle
- 983.1.10 : bonnet ruché d'Oléron
- 983.1.11 : coiffe dite *Petite Câline* saintongeaise
- 983.1.12 : bonnet brodé
- 983.1.13 : bonnet dit *Jamain*
- 983.1.14 : coiffe melloise
- 983.1.15 : coiffe melloise
- 983.1.16 : col de Grisette de Niort


Constat d'état

La collection est en bon état, l'ensemble ayant été restauré par le vendeur.

Localisation

Les seize items sont conservés dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
30.10.2015



Récolement

Le récolement a été réalisé en octobre 2015 en procédant à la vérification des seize dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les seize items sont enregistrés. Le marquage a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Une ou plusieurs photographies numériques ont été réalisées pour chaque item et ajoutée(s) à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : seize items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Lamy', written over a horizontal line.

